

# PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 01/04/2025

## SEANCE DU 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE.

### Absents :

Marie MAURY donne procuration à Dominique ARNE

Céline FAGET donne procuration à Pierre SEUBE

Florian PARENT

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire propose d'ajouter et point à l'ordre du jour :

9 : Avis sur document-cadre pour le photovoltaïque au sol

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **1. Approbation du Procès-Verbal du 10 mars 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Création d'une régie d'avances**

Monsieur le Maire propose de créer une régie d'avances afin de mettre en place une carte de paiement.

Pour ce faire, il convient de nommer un régisseur et un adjoint et de définir un montant à consentir à la régie. Monsieur le Maire propose de nommer Fabienne BALLARIN en régisseur et Mireille GUYON en adjoint, et de consentir à 3 000€ maximum d'avance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Prix de location des salles communales**

Monsieur le Maire propose de définir les tarifs de location de la salle polyvalente ainsi que de la salle de l'Hôtel de ville.

Après débat, il est proposé de maintenir la gratuité pour les tournayais. Pour les extérieurs, il est proposé de fixer un tarif été et un tarif hiver :

	<b>Salle polyvalente</b>	<b>Salle de l'hôtel de ville</b>
<b>Du 01/04 au 30/09</b>	150 €	80 €
<b>Du 01/10 au 31/03</b>	200 €	100 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Vote des taux de fiscalité 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux appliqués sur la commune, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %
- Taxe d'habitation : 16.63%

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 5. Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2025, présentés par les associations et étudiés en commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Association	Montant proposé	Vote
ADIL 65	380,00 €	unanimité
Jumelage Tournay-Alhama de Aragon	500,00 €	unanimité
Pétanque club tournayais	500,00 €	unanimité
Asso des Commerçants, Artisans et Professions libérales du Canton de Tournay	500,00 €	unanimité
Diane de l'Arros	500,00 €	unanimité
ACLCT - orchestre à l'Ecole	2 500,00 €	unanimité
ACLCT - école de musique	500,00 €	unanimité
Gym volontaire	200,00 €	unanimité
Tournay Sports	6 500,00 €	unanimité
Comité des Fêtes	8 000,00 €	unanimité
Club de l'Amitié de l'Arros	500,00 €	unanimité
Banque Alimentaire des HP	100,00 €	unanimité
les restaurants du cœur	100,00 €	unanimité
Les Arrosiennes	250,00 €	Abstention de Dominique ARNE
centre d'information sur le droit des femmes	250,00 €	unanimité
asso de jumelage la vraie croix	500,00 €	unanimité
Le p'tit ciné	500,00 €	unanimité

#### 6. Vote du budget 2025

Monsieur le Maire présente une analyse financière des comptes de la commune, jointe en annexe. Il rappelle que le budget est établi au titre de l'instruction comptable M57, conformément aux maquettes budgétaires.

Monsieur le Maire propose de donner son accord à un vote global du budget primitif 2025 et d'adopter le projet de budget primitif 2025 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Ch. - 011 Charges à caractère général	562 100,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	876 500,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	108 920,00 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	688 150,25 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	112 000,00 €
Ch. - 66 Charges financières	31 000,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €
Ch. - 68 Dotations aux provisions	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 397 670,25 €</b>
RECETTES	
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	498 612
Ch. - 013 Atténuations de charges	34 854,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	185 240,00
Ch. - 73 Impôts et taxes	879 900,00
Ch. - 74 Dotations et participations	567 057,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	232 000,00
Ch. - 76 Produits financiers	7,25
<b>TOTAL</b>	<b>2 397 670,25</b>

## INVESTISSEMENT

	<i>RAR</i>	<i>budget 2025</i>
<b>DEPENSES</b>		
Ch.-001 Déficit execution reporté		149 195,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	110 162,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	176 666,25 €	195 000,00 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	522,00 €	220 000,00 €
Ch. - 23 Immobilisations en cours	4 800,00 €	1 106 000,00 €
Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
<b>TOTAL</b>	<b>181 988,25 €</b>	<b>1 782 357,00 €</b>
	<b>1 964 345,25 €</b>	
<b>RECETTES</b>		
Ch 001 - solde execution reporté		
Ch 021 - virement de la section de fonctionnement		688 150,25 €
Ch 024 - Produits de cession		
Ch 10 - Dotations - fonds div	0,00 €	229 843,00 €
Ch 13 - Subventions d'invest	218 341,00 €	724 011,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	97 000,00 €
Ch 040		7 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 341,00 €</b>	<b>1 746 004,25 €</b>
	<b>1 964 345,25 €</b>	

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 7. Vote du budget assainissement 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget est établi au titre de l'instruction comptable M49, conformément aux maquettes budgétaires.

Monsieur le Maire propose de donner son accord à un vote global du budget primitif assainissement 2025 et d'adopter le projet de budget primitif assainissement 2025, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

## EXPLOITATION

DEPENSES	
Ch. - 011 Charges à caractère général	19 600,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	82 343,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 884,00
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	1 000,00
Ch. - 66 Charges financières	4 100,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	2000,00
<b>TOTAL</b>	<b>161 927,00</b>
RECETTES	
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	104 852,00
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	5 075,00
Ch. - 74 Subventions d'exploitation	
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	40 000,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>161 927,00</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	
001 - Déficit d'exécution reporté	
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	18 500,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	
Ch.-020	0,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	26 482,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	679 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>736 382,00</b>
RECETTES	
Ch 001 - solde execution reporté	127 488,00
Ch 021 - virement de la section d'exploitation	82 343,00
Ch 10 - Dotations - fonds div	1 800,00
Ch 13 - Subventions d'invest	471 867,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
Ch. 23 Immobilisations en cours	0,00
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 884,00
<b>TOTAL</b>	<b>736 382,00</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 8. Révision du RIFSEEP

Le Maire rappelle le projet de délibération concernant la révision du régime indemnitaire évoquée lors du conseil du 27 janvier. Suite à l'avis favorable rendu par le comité social territorial, monsieur le Maire propose de valider les modifications, à savoir modification des groupes et des plafonds annuels afférents à chacun d'entre eux :

Groupe	Intitulé de Fonctions	Cadre d'emplois	Montants plafonds (IFSE+CIA)		Plafonds indicatifs de la collectivité (IFSE+CIA)	Plafonds indicatifs réglementaires (IFSE+CIA) (à préciser en fonction du cadre d'emplois)
			Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA		
<b>Groupe 1</b>	Secrétaire Général	Rédacteur Adjoint administratif	5 500 €	960 €	6 460 €	19 860 € 12 600 €
<b>Groupe 2</b>	Directeur de services avec encadrement	Technicien Adjoint technique Agent de maîtrise Animateur Adjoint d'animation	2 500 €	380 €	2 880 €	22 340 € 12 600 € 12 600 € 18 200 € 12 600 €
<b>Groupe 3</b>	Directeur de services sans encadrement	Technicien Adjoint technique Agent de maîtrise	1 800 €	380 €	2 180 €	22 340 € 12 600 € 12 600 €
<b>Groupe 4</b>	Directeur adjoint de service	Adjoint technique Agent de maîtrise Animateur Adjoint d'animation	1 500 €	280 €	1 780 €	12 600 € 12 600 € 18 200 € 12 600 €
<b>Groupe 5</b>	Agent d'exécution	Adjoint administratif Adjoint technique Agent de maîtrise ATSEM Animateur Adjoint d'animation	600 €		600 €	12 600 € 12 600 € 12 600 € 12 600 € 18 200 € 12 600 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 9. Avis sur document-cadre pour le photovoltaïque au sol

Monsieur le Maire rappelle la loi APER du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables avec pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français. Son article 54 dispose, que les Chambres d'Agriculture élaborent un document cadre identifiant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol. Ce document prend la forme d'une cartographie départementale à l'échelle de la parcelle cadastrale.

Il informe le conseil municipal que par courrier du 26 mars 2025, Monsieur le Préfet demande à chaque commune de donner son avis sur le projet du document-cadre proposé par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées.

Après avoir pris connaissance de ce document-cadre et de ses annexes, il s'avère que les parcelles identifiées sont pour la plupart incluses dans des projets communaux (Caminarros, parc municipal...) ou sont déjà exploitées par leur propriétaire. D'autre part, le conseil estime que cela entacherait l'aspect paysager du territoire, alors même qu'une démarche de valorisation du patrimoine de la bastide a été engagée avec l'appui du CAUE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'implantation de photovoltaïque au sol sur l'ensemble des parcelles identifiées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés aux élus et aux agents par Antoinette MARTINEZ, pour la gerbe envoyée à l'occasion du décès de sa maman
- Monsieur le Maire rappelle le projet de centrale de stockage d'énergie, présenté par la société Corsica Sole en mai 2024, et pour lequel le conseil avait donné un avis défavorable. Il informe que la société a repris contact avec la mairie et souhaite déposer le permis de construire. La société viendra présenter son projet à l'ensemble des élus prochainement
- M. Patrick BRU indique qu'un bateau est attaché sous la halle photovoltaïque
- Mme Dominique ARNE rappelle que la délégation du jumelage avec Alhama de Aragon viendra du 2 au 4 mai prochain et que la délégation bretonne sera là du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin.
- M. Régis CINQ-FRAIS demande si une suite favorable sera donnée au panneau de score demandé par le THAC. Monsieur le Maire indique que des devis sont en cours d'élaboration

### **La séance est levée à 20h30**

La secrétaire de séance,

Dominique ARNE

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE